



Section Académique de Bordeaux

**Déclaration des élus SE-UNSA
à la CAPA avancement d'échelon des certifiés du 15 décembre 2014**

Cette CAPA d'avancement d'échelon ouvre le cycle des commissions paritaires dans lesquelles les représentants des personnels du SE-UNSA siègeront dans l'intérêt de l'ensemble des collègues certifiés. Fidèles à nos conceptions réformistes et progressistes, nous défendons une démarche de dialogue constructif, que la profession a reconnue lors des dernières élections. Fidèles à nos mandats syndicaux, nous demeurons attachés au respect des règles communes. La souplesse à ces règles, n'est acceptable que lorsqu'elle va dans l'intérêt des collègues sans en léser d'autres.

Le dispositif de compensation des retards d'inspection a été une amélioration sensible. Cependant, ils subsistent dans certaines disciplines, le dispositif ne compensera pas entièrement les difficultés qu'ont les corps d'inspecteurs à assumer leurs charges de travail. Certains collègues continuent à évoluer à l'ancienneté faute d'inspections régulières. Ainsi 369 collègues ont une inspection qui remonte à 8 ans et plus (entre 1992 pour la plus ancienne et 2007). Parmi ces collègues, 37 sont en documentation ce qui soulève particulièrement la problématique de l'inspection dans cette discipline, 25 sont en SES ce qui est important au regard du poids de la discipline. Nous continuons à proposer que le dispositif de compensation des retards d'inspection prenne en considération la situation des collègues sans inspection depuis 3 ans au lieu des 5 ans actuels, ce qui serait plus équitable.

Le SE-UNSA souhaite que soient considérés, les situations atypiques, les incidents de carrière, les entrées tardives dans un corps, les disponibilités. Dans nombre de cas, ces interruptions dans le déroulé de carrière et donc de l'avancement dans les échelons sont indépendantes de la volonté des collègues (mutation

contrainte du conjoint, maintien de la cellule familiale). Dans certains cas, le "retard" dans l'avancement est dû aux bons et loyaux services du fonctionnaire dans des fonctions qui ne sont pas reconnues par la suite pour l'avancement dans le corps d'origine (détachements puis réintégrations). Dans un souci d'équité, de transparence, de parité, il nous semble important que les collègues proches de la retraite n'ayant pas atteint le 11^{ème} échelon, voient leur cas étudié avec la plus grande attention.

Pour finir, le SE-UNSA déplore que l'avancement d'échelon soit devenu le seul moyen pour les collègues d'obtenir une augmentation de salaire. Depuis le 1^{er} juillet 2010, la valeur du point d'indice n'a pas bougé, le salaire réel des fonctionnaires de l'Education Nationale baisse. L'école ne sera pas une priorité nationale sans l'amélioration des conditions de vie des enseignants.

Les commissaires paritaires SE-UNSA
Evelyne FAUGEROLLE, Patricia ESCAPIL,
Laurence NAUMOT, Franck HIALE-GUILHAMOU

